

temps requis pour faire passer d'une division à l'autre les dossiers concernant les effectifs.

Je n'entrerai pas dans les détails. J'ai discuté la question à fond avec le directeur du personnel et le surintendant des finances et je puis assurer le comité qu'une accélération sensible sera réalisée à cet égard. Je prétends qu'il est difficile d'y réussir tout en tenant compte de la réserve que renferme ce vœu, à l'effet de ne pas affaiblir nos pouvoirs financiers et constitutionnels. Evidemment, si la recommandation s'arrête en cours de route vers le bureau du ministre ou du sous-ministre, son sort dépend largement de jeunes fonctionnaires. Mais, ainsi que je l'ai déjà affirmé, j'estime que dans l'intérêt de notre effort de guerre, il nous faut confier aux fonctionnaires les plus anciens de ces services et du bureau du surintendant des finances, la charge d'approuver les commandes; et s'il faut l'autorisation du conseil privé, j'ai proposé, proposition qui sera adoptée, je crois, que ces commandes soient confirmées simplement par l'addition d'une liste à un décret du conseil, une fois par mois, disons. L'honorable député de Danforth ou le comité n'approuvent peut-être pas cette façon de procéder, mais le seul moyen de hâter la besogne est de passer outre à un certain nombre de fonctionnaires, chose des plus difficiles, étant donné qu'il y en a au moins un dans chaque service qui doit s'occuper des commandes; c'est-à-dire que, quand on a besoin d'une personne ou d'un nombre d'employés en particulier, de camions, de véhicules motorisés ou d'autre équipement, les services intéressés doivent être consultés. Impossible de gagner du temps là, et le seul moyen d'y réussir est de reculer le moment de l'approbation.

M. HARRIS (Danforth): Ou de répartir la commande.

L'hon. M. RALSTON: Oui, dans le cas de commandes secondaires; et c'est ce qui se fait. On a proposé d'adjoindre à chaque sous-ministre de la défense un directeur civil du personnel. C'est ce qui s'est fait au ministère de la Défense nationale où ce poste est confié au lieutenant-colonel Harris.

Quelqu'un a demandé la mise à l'étude de la question de l'emploi ou de la vente de toutes les propriétés meubles et immeubles, acquises par la couronne pour les fins de guerre. Pour ce qui est du ministère de la Défense nationale, il fait, en ce moment, l'acquisition de propriétés pour les fins de guerre. Dans le choix de ses propriétés, je sais que l'agent d'immeubles s'efforce de songer aux conditions d'après-guerre, mais il lui faut d'abord répondre aux réquisitions et aux exigences du moment. S'il lui est possible d'en agir ainsi tout en tenant compte de la valeur concurrente de l'après-guerre d'autres em-

placements, il ne manque pas de le faire. Relativement à la question de la récupération en général, le ministère de la Défense nationale, surtout dans la division du maître général de l'artillerie, a fait autoriser par décret du conseil la création d'une commission de récupération. Cette commission s'occupe surtout du matériel de l'armée, non de la récupération générale, mais du matériel de l'armée. L'officier qui en a la direction est le colonel Bailey qui a acquis beaucoup d'expérience durant la dernière guerre dans le même domaine. Cette commission relève du maître général de l'artillerie. Certaines ventes exigent l'approbation du ministre ou du sous-ministre, selon le cas, et le système fonctionne avec succès en ce qui concerne la vente de matériel de l'armée, tandis que la récupération ordinaire est confiée à un officier de récupération.

M. HARRIS (Danforth): La commission compte-t-elle des fonctionnaires du ministère de l'Air?

L'hon. M. RALSTON: Je ne le crois pas.

M. HARRIS (Danforth): Nous avons encore cinq catégories de gens exécutant le même genre de travail.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami ne doit pas s'attendre que je présente des excuses pour le service qui s'occupe du matériel de l'armée.

M. HARRIS (Danforth): Les autres ministères de guerre ont-ils un représentant sur cette commission?

L'hon. M. RALSTON: J'ignore si on l'a fait au sujet de ce genre de récupération. Je ne crois pas que l'aviation ait beaucoup de récupération à réaliser, sauf en ce qui regarde les avions détruits, le nouveau matériel endommagé.

M. HARRIS (Danforth): Il y a les vêtements, les mitrailleuses usées, le même genre de matériel. Il devrait y avoir de la coordination.

L'hon. M. RALSTON: On a commencé par des choses comme le transport hippomobile, qui était en grand usage dans le ministère. Il se peut que nous en ayons besoin avant la fin des hostilités.

On a présenté un vœu au sujet du partage du trafic-marchandises entre les deux réseaux. Un autre comité a déjà discuté l'affaire longuement et j'ai fait un exposé devant lui. Cela vise les trois services ainsi que les munitions et les approvisionnements.

On a prétendu que le système de contrôle du matériel aux dépôts de la marine pourrait être utile dans l'armée et l'aviation. Je puis